

manifeste

des MJC

Manifeste des MJC

L'ensemble de nos MJC présentes sur le territoire, aussi bien en métropole qu'en outre-mer, met en œuvre un projet d'éducation populaire qui vise à former des citoyens avisés, impliqués et aptes à appréhender, voire à changer le monde dans lequel ils vivent.

La réalisation de ce projet nécessite des conditions politiques, économiques et sociales favorables. Les MJC constatent qu'un ensemble de facteurs, liés à l'évolution de la société et aux orientations politiques, conditionnent la réalisation de leurs projets et actions.

Parmi ces évolutions on peut citer : les mutations technologiques et économiques qui ont un impact sur la vie sociale, la convoitise du secteur marchand qui tente de s'emparer des activités éducatives et culturelles, également le contexte social qui remet en question les conditions d'exercice de la citoyenneté et l'efficacité des politiques publiques.

Dans un tel contexte, les MJC, soucieuses de la pérennisation de leur projet,

demandent que

- ▶ le budget de la jeunesse et des sports soit enfin à la hauteur de ses ambitions ;
- ▶ une politique interministérielle de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative citoyenne soit mise en place ;
- ▶ les relations entre les pouvoirs publics, les associations et leurs Fédérations tant au niveau national que local, soient inscrites dans le cadre d'un conventionnement pluri-annuel ;
- ▶ la refondation de l'éducation populaire, engagée lors de l'Offre Publique de Réflexion sur l'éducation Populaire lancée en 1998 par la Ministre de la Jeunesse et des Sports de l'époque, s'inscrive dans les faits et prenne la forme d'une véritable politique d'État ;
- ▶ un véritable statut de l' élu social soit mis en place ;
- ▶ l'utilité économique, sociale et politique des associations d'éducation populaire soit reconnue non seulement, par la modification de l'instruction fiscale de 1998 qui ne reconnaît d'utilité sociale que les activités qui ne sont pas prises en compte par le marché, mais aussi par la suppression de la taxe sur les salaires des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- ▶ la dimension artistique et culturelle des MJC soit réellement prise en compte dans le cadre des politiques culturelles ;
- ▶ une loi relative à l'utilité sociale et politique des associations à caractère civique, éducatif et culturel, formatrices de citoyens et plus particulièrement les jeunes, soit promulguée ;
- ▶ la responsabilité des collectivités territoriales soit précisée ;
- ▶ la question du droit associatif européen soit examinée par le parlement européen ;
- ▶ ces revendications et orientations soient mises en débat dans le cadre des campagnes électorales et prises en compte par les élus politiques.

MAISONS
DES JEUNES
ET DE LA
CULTURE

Fédération Française